

LA COUR DE CHEZAC

Il en est de l'histoire médiévale comme des légendes. Une fois écrite, elle est reçue, répertoriée, classée et puis..... quelque peu oubliée. Une mémoire collective se réveille quelque fois et la surprise resurgît pour peu de temps et se rendort.

Ainsi, avec d'autres j'ai appris, moi qui viens d'ailleurs, qu'un endroit sur la commune de MEURSAC, «La Cour de Chézac», serait un ancien camp gaulois dénommé « Le Château ». Le curieux que je suis, après quelques recherches sur plan de l'IGN, s'est aperçu que le site est répertorié comme «classé». Jamais satisfait, le curieux a alors sollicité internet pour en savoir plus. Non seulement, MEURSAC s'enorgueillit d'une église classée à l'inventaire des monuments historiques depuis 101 ans mais se targue sur cette carte d'un site classé, plus tard certes, en 1936, mais classé quand même. Le curieux, toujours avide de plus de savoir, s'enhardît alors et se permît de contacter le service des monuments historiques à POITIERS. Chance aux audacieux, pas moins de deux heures plus tard, sur sa messagerie apparaissaient deux copies de documents édifiants quant à l'origine du classement. Le propriétaire d'alors, inquiet de la dégradation régulière des lieux par l'emport d'objets divers, pierres taillées, poteries etc. demanda le classement et l'obtint.

J'ai reçu le fac similé de l'arrêté ministériel également le rapport manuscrit de M. CLOUET expert et historien de Charente. Que dit l'expert ? Un camp gaulois, peut être, un camp romain, peu probable, une ancienne motte féodale sûrement. Il cite des fragments de poteries datant du moyen âge, la présence d'un puits toujours visible et comblé à ce jour. Il hésite entre un puits ou une entrée de souterrain déguisée. Bien des pierres qu'il décrit comme embases de portes ont disparu ou, réutilisées aux alentours. Rapidement, il s'agit d'une pièce de terre boisée aujourd'hui de forme ovale cernée par un fossé profond environs de deux mètres en moyenne. Ainsi, sans peine, et sans gloire, le curieux peut affirmer que l'endroit dénommé « La Cour de Chézac » a été le lieu de résidence d'un seigneur local dont nous ne connaissons rien. Sauf que les moyens de recherches modernes et des sites internet de passionnés d'histoire ont eu raison d'une partie du mystère. Quand on recherche à partir du nom CHEZAC, il apparaît que seul MEURSAC possède cette terminologie sur son territoire en temps que lieu-dit répertorié comme village ou hameau.

Dans les dictionnaires divers de la noblesse française se distingue au XIème siècle un certain d'ESMONT, qui se fera appeler plus tard de NESMOND, noble irlandais qui devient baron de CHEZAC et de COZES. En ces temps un peu méconnu, il faut rappeler que dans la hiérarchie nobiliaire, commence le seigneur d'un lieu qui avec un peu de chance ou par alliance devient baron car possédant plus d'un domaine, au delà un marquis, un vicomte, un comte, un duc etc.

Cette famille, alliée aux seigneurs de PONS, a laissé des noms célèbres tant dans la marine, la Lieutenance générale de Police de l'Angoumois que la magistrature parlementaire de BORDEAUX en particuliers. Restait à savoir pourquoi ce lieu pour installer une demeure ou place forte. Il faut se rappeler dans un premier temps, la proximité des bords de ce qui était l'estuaire de la SEUDRE, qui permettait la navigation de commerce ou militaire jusqu'à THAIMS, voir SAINT-ANDRE-DE-LIDON (cf. les écrits du chanoine TONNELIER, de M. CLOUET et autres historiens, le curieux n'a rien inventé). La présence à proximité de la pile de PIRELONGE de

cette motte féodale n'est sans doute pas un hasard et certains émettent l'hypothèse que l'alignement de la pile sur sa petite sœur de EBEON via la crête des collines intermédiaires, en faisait un lieu de guet privilégié pour avertir par des feux, des invasions dans un sens ou dans l'autre. La légende dit à MEURSAC que les vikings auraient accosté à «CHATELARS». Autre élément prédominant sur la présence de fortification à «LA COUR DE CHEZAC» est que ce lieu est le point le plus élevé de tout le secteur. Sans doute, il a été négligé par la suite de part l'envasement de la SEUDRE et ainsi que de sa navigabilité perdue. Si on ajoute à tout cela que l'endroit borde l'ancienne route néolithique dite «du bronze» puis route du sel du temps des Celtes Santons allant de l'oppidum de PONS à OLERON et qu'entre 'Le Château » et cette fameuse Pile de Pirelonge arrive de SAINTES une voie romaine encore visible ; il est possible de supposer que ces vestiges aient été du temps de leurs splendeurs un haut lieu stratégique, militaire, économique et social.

Les historiens situaient «Portum Santonum» sur le site de SAUJON. Cette version revue et corrigée depuis la découverte du site du Fâ ne remet pas en cause l'existence d'un port subalterne assurant les échanges commerciaux de l'époque. Les Celtes Santons voulaient rivaliser avec les Celtes Vénètes (bretons) pour le négoce maritime. Cela veut-il dire que la vie sociale a commencé à MEURSAC à cet endroit, ce serait négliger la topographie, la toponymie et ce bon vieux cadastre «NAPOLEON» qui est comme un livre ouvert sur l'histoire de nos communes.

Pour conclure et abonder sur la réalité de l'existence de cette motte féodale, quand vous passez à proximité, vous constaterez la présence d'un village dénommé «LE POTEAU », les dictionnaires des noms de villages et lieux dits vous indiqueront que ce mot veut dire lieu de pilori, de torture et d'exposition pour celui qui avait enfreint la loi du Seigneur de CHEZAC, alors parole de curieux, prenez garde .

Il faut compléter son propos par une étude des noms de villages et lieux-dits de la commune de MEURSAC, pompeusement appelée toponymie. Les parcelles figurant au cadastre sont attachées à une dénomination et ce n'est pas par hasard que ces noms, familiers aux habitants du cru, existent.

Rien que leur expression détermine l'origine. Pour avancer dans la démonstration, il a été dénombré sur le cadastre actuel pas moins de 265 noms, certains identiques ou voisins mais dispersés sur la carte .Ainsi, se dessine peu à peu un visage socio culturel de notre commune. Si l'intérêt aujourd'hui porte sur la période allant de l'occupation romaine (Pax Roman) à l'an Mil, il faut d'abord exclure les appellations plus «récentes». Le dictionnaire des noms de communes et villages des Charentes nous apprend que tous les villages qui commencent par la terminologie «Chez» datent de la Renaissance. Sans ignorer leur histoire, le sujet d'aujourd'hui ne parlera pas de ces endroits.

Pas moins de onze villages sur la section F du cadastre de MEURSAC, qui correspond grosso modo au territoire attaché à «La Cour de Chézac», commencent par «Chez». Il semble qu'avant le début des guerres de religion et après la guerre de cent ans, une ère de tranquillité a vu prospérer des exploitations ou domaines agricoles relativement indépendants.

51 noms de lieux-dits sur la section F, et exclus les plus récents que nous apprennent-ils ? Sans tous les citer, les principaux nous révèlent la destination ou l'occupation qu'ils ont abritée.

Le Poteau a déjà été évoqué, lieu d'exposition (pilori) des malandrins, les Charbonnières, se passe de commentaires, Les longées pièces de terre « en longueur », fief des brandes probablement lieu ou poussait de quoi faire des fagots ou barrières de genêts, les champs des Fragneaux bois de frênes, les Houmades nom associé à des bois d'ormeaux, Renclos de la forêt tous les agriculteurs savent, terre des ceps, soit déformation de serfs donc terre concédée soit rapport à un endroit riche en champignons, la boule bois de bouleau, l'Essert ou Essart terres défrichées par des colons au bas moyen âge, la grande Versenne, Versenne signifiant rang de vignes, Millepeines la bien nommée, les Boissons peut être une déformation de boise qui veut dire buis, l'Enclouse terre défrichée entre XIème et XIIIème siècle.

Il nous faut nous arrêter au lieu dit «les Ambardrie », les dictionnaires et encyclopédies consultés nous indiquent que l'endroit devait être le domaine d'un celte nommé AMBARIUS.

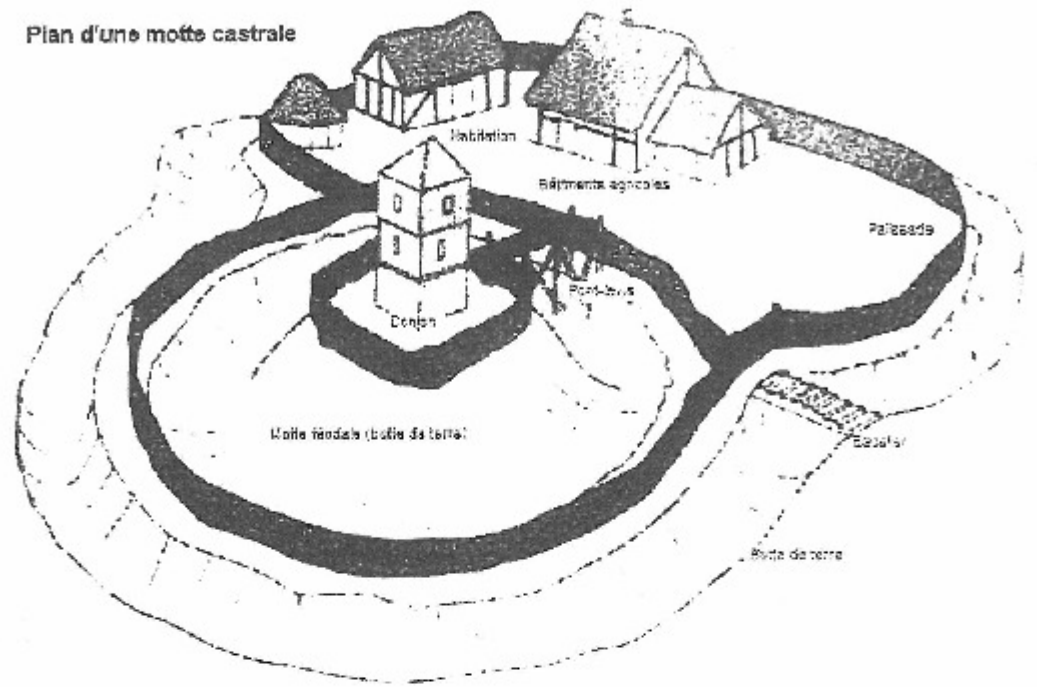
Non loin de la Cour de Chézac, il se peut que là, ait commencée la vie sociale structurée de ce secteur. Que peut-on conclure de tout cela ? Il est évident que la vie autour de ce fameux château des gaulois comme dans beaucoup d'autres endroits, tournait autours de l'exploitation de la forêt et de quelques terres défrichées et cultivées. Restent des interrogations : Château vert n'est cité dans les textes anciens sous le nom de « CHATEUS VERDI » à rapprocher des bois de chênes persistants plantés par les romains autour de domaines agricoles.

Si des lecteurs pouvaient m'éclairer sur les noms de parcelles restent inexplicables !!! Il en est des appellations suivantes : Les Bréons, bois de la Monnette. Petite mention spéciale pour le village le Romarin qui a vu, lors de travaux d'enfouissement, la découverte d'une poterie remplie de pièces en cuivre datée de Louis XIII, prise de vue à l'appui.

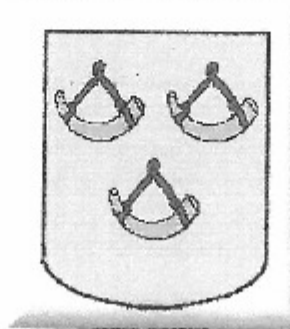
Pour conclure, il ne s'agit pas d'affirmer sans preuve mais à partir de documents tels que le dictionnaire précité et l'encyclopédie MUSSET consultés aux fonds anciens de la médiathèque de SAINTES, élaborer une hypothèse qui tient la route et qui ne demande qu'à être complétée par quiconque s'intéresse à l'histoire locale.

Si l'envie vous prend de corriger ou d'abonder dans cette recherche, n'hésitez pas.

Plan d'une motte castrale



de Nesmond



D'or à trois cors de chasse de sinople, liés de gueules.

Jean- CHATELIN, amateur d'histoire

